

ON EN PARLE

Condamné pour plagiat, le directeur de l'École supérieure d'art a démissionné

L'affaire agitait depuis quelques mois le microcosme culturel cambrésien. Au cœur de la polémique, le désormais ex-directeur de l'École supérieure d'art (il a démissionné ce mois-ci), condamné en mars dernier par le tribunal de grande instance de Paris pour contrefaçon d'une thèse, autrement dit « plagiat ». Forcément, son recrutement à l'ESA, quelques jours plus tard, avait fait grincer des dents. D'autant que le nouveau patron n'avait pas étrenné son nouveau costume dans la discrétion, en virant trois professeurs. De quoi nourrir un peu de rancœur...

Mais commençons par le commencement... Le 10 novembre 2005, Philippe X, affable et appliqué doctorant de l'université Paris X Nanterre, soutient sa thèse de 3^e cycle en Histoire de l'art, intitulée *Les Ménines en vitesse : la mise à nu de la peinture comme critique du "temps social" dans l'œuvre de Marcel Duchamp*. Alléchant programme (pour qui a compris ne serait-ce que le titre !). En tout cas, le fruit d'un intense jus de neurones avant de porter sur les fonts baptismaux cet ouvrage riche de trois volumes et d'un album d'illustrations. Un travail qui vaudra à son auteur les félicitations du jury...

Sous le pavé, un plagié

Deux ans plus tard, le même Philippe X reçoit un coup de fil de son ancien directeur de thèse, lui expliquant avoir en sa possession un document d'une douzaine de pages, portant sensiblement sur le même sujet, à la lecture duquel on reconnaît des passages entiers de sa prose. Sans, bien entendu, qu'il n'y soit à aucun moment fait référence. En poussant un peu plus loin ses investigations, et en parcourant cette fois-ci un manuscrit plus détaillé du même auteur, qu'il s'est procuré



L'ESA est sans directeur. Condamné pour plagiat, le dernier en date a démissionné.

par le biais du doyen de l'université libre de Liège, Philippe X découvre que ce thésard planchant sur *La recherche de la Liberté dans l'œuvre de Marcel Duchamp* ne semble pas des plus inspiré, au point de s'autoriser à pomper sans vergogne ses *Ménines en vitesse* ! Vous aurez compris que cet adepte du copié-collé n'est autre que celui qui deviendra trois ans plus tard le directeur de l'ESA Cambrai... En attendant, ce qui n'est encore qu'un « brouillon » de thèse (laquelle ne sera d'ailleurs jamais soutenue) est décortiqué, et les étranges similitudes constatées par huissier. Et Philippe X fait assigner le fraudeur en contrefaçon de ses droits d'auteur...

Les étranges similitudes entre la thèse originale et la contrefaçon ont été constatées par huissier.

Le 12 janvier 2010, il revient au tribunal de grande instance de Paris d'examiner le dossier, en audience publique. Philippe X et son avocat n'y vont pas avec le dos de la cuillère. Réclamant « la confiscation de tous les exemplaires de la thèse contrefaisante (...), ainsi que du matériel ayant servi à la reproduction litigieuse », ils revendi-

quent la somme de 60 000 € de dommages et intérêts en réparation de l'atteinte portée au droit patrimonial, ainsi que 90 000 € pour le préjudice moral. Et puis, histoire que ça fasse bien jurisprudence, ils verraient d'un bon œil la publication du jugement dans trois journaux (de préférence à grand tirage) aux frais du tricheur présumé, ainsi que, humiliation suprême, l'affichage sur les panneaux d'information de l'université catholique de Lille et de la faculté de Philosophie et de Lettres de Liège, soit respectivement là où exerce et là où a étudié le falsificateur. Plaidant quant à elle pour un rejet pur et simple de l'ensemble de

ZOOM

François-Xavier Villain, qui avait recruté le nouveau directeur de l'ESA, explique que ce dernier a « mal vécu » toute cette affaire. Et c'est ce qui l'a conduit à démissionner. Et le député-maire de Cambrai de poursuivre : « Je ne l'avais de toute façon pas recruté sur sa thèse, mais sur la base d'un projet pédagogique. Ce que je découvre aujourd'hui, c'est l'in vraisemblable violence des universitaires entre eux. J'ai lu des courriers dans lesquels il était dit "Il faut l'interdire à vie d'exercer" ! C'est d'une violence inouïe. C'est tout juste si on ne réclame pas la peine de mort ! »

ces demandes, au motif que ne serait pas apportée la preuve d'une atteinte aux droits patrimonial et moral, la défense demande quand même - au cas où ! - « de ramener les prétentions à de plus justes proportions » : soit l'euro symbolique.

Vous copierez 10 000 fois « Je ne dois pas plagier »

Le 9 mars 2010, le délibéré tombe. Et le TGI de Paris d'estimer la contrefaçon « avérée » : « Il ne s'agit pas de brèves citations sans avoir mentionné le nom du demandeur mais bien d'un plagiat servile de l'œuvre première ». Pour le reste, l'intervention rapide de Philippe X aura eu pour effet de limiter à un cercle restreint de lecteurs la divulgation du travail du plagiaire : pas de réel préjudice patrimonial, donc, et un préjudice moral estimé à 10 000 €. La publication du jugement est ordonnée dans deux journaux, mais pas sur les panneaux d'infos des universités de Lille et de Liège, « ce qui n'a qu'un caractère vexatoire ». La défense n'a pas fait appel de cette condamnation. ■ **HUBERT FÉRET**
► Lire aussi en page suivante.

EN SAVOIR PLUS

Dans son édition datée du 11 novembre, Le Monde a consacré une double page au phénomène du plagiat (« *Le plagiat, plaie de l'université ?* »), au cœur desquelles est également relaté le cas de l'ex-directeur de l'ESA Cambrai. Par ailleurs, divers sites et blogs traitent du plagiat : <http://archeologie-copier-coller.com/> ; <http://www.jacques-bolo.com/html/plagiat.html> ; <http://www.leplagiat.net/> (...)

« LE BRIQUET DE DARWIN »

cambrai@lavoixdunord.fr

Où comment retrouver avec Google des articles traduits ou réécrits ? ► Dans un mémoire de DEA rédigé par un étudiant sud-coréen, où avaient été repérés par un universitaire, Jean-Noël Darde, beaucoup de « copier-coller », il était question de Darwin embarquant sur « le briquet » pour voguer vers les Galapagos, ou encore de « Watson et Crampe » découvrant la structure de l'ADN... Pas de quoi mettre les neurones d'un novice en ébullition, mais pour qui maîtrise un peu la chose, voilà un discours qui atteignait des sommets où

la main de l'homme n'a jamais mis le pied ! En fait, Darwin avait embarqué sur le célèbre « Beagle », traduit pas « briquet ». Quant à « Crampe », il s'appelait en fait « Crick » ! « Cette observation m'a conduit à faire l'hypothèse que ces pages étaient issues de simples traductions automatiques de textes récupérés sur Internet, explique Jean-Noël Darde. Hypothèse vérifiée puisqu'elle m'a permis de retrouver le texte original en anglais, la seule preuve absolue du plagiat ! » Pour en savoir plus : <http://archeologie-copier-coller.com/>

REPÈRES

Aujourd'hui s'ouvre à Paris, au CERSA (centre d'études et de recherches de sciences administratives et politiques), un séminaire, prélude à un colloque international (en octobre 2011) et à un ouvrage collectif, sur le thème du plagiat des travaux de recherche.

Il regroupera notamment des chercheurs en sciences humaines, spécialisés et expérimentés, qui ont déjà attiré l'attention sur cette question, et ont souhaité se pencher sur cet objet d'études. L'objectif de ce premier rendez-vous sera de dresser un état des lieux.

Ets WILMOT CENTRE TECHNIQUE DE LA BATTERIE
40 ans d'expérience
5.000 batteries en stock
Vérification et montage GRATUITS
DES PRIX SANS CONCURRENCE
VENTE ET RÉPARATION DÉMARREUR ET ALTERNATEUR
Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 19 h, le samedi jusqu'à 12 h
62, Grande-Rue - CANTAING-SUR-ESCAUT - ☎ 03.27.74.10.47